

# **SCOUTS CANADA**

## **PROCÉDURES NORMALES D'EXPLOITATION**

### **SECTION 5000 – PROGRAMMES DE SCOUTS CANADA**

#### **5001 – PROGRAMMES**

Scouts Canada offre des programmes conçus pour les sections suivantes :

- (i) Castors – pour les enfants âgés de 5, 6 et 7 ans.
- (ii) Louveteaux – pour les enfants âgés de 8, 9 et 10 ans
- (iii) SCOUTaccès – pour les enfants âgés de 5 à 10 ans (volet junior 5-7 ans, volet senior 8-10 ans)
- (iv) Scouts – pour les jeunes âgés de 11, 12, 13 et 14 ans, avec l'option de continuer dans la section jusqu'à leur seizième anniversaire.
- (v) Aventuriers – pour les jeunes âgés de 14, 15, 16 et 17 ans.
- (vi) Aventure extrême – pour les jeunes âgés de 14 à 17 ans.
- (vii) Routiers - pour les adultes de 18 à 26 ans.

#### **5001.1 – Exceptions concernant les âges**

Les commissaires peuvent, lorsque approprié, autoriser une variation d'un an dans les âges du programme entre 5 ans et 18 ans afin de permettre l'adhésion d'un enfant ou d'un jeune aux différentes sections de programme correspondant aux divisions du système scolaire local. La décision finale sera basée sur les meilleurs intérêts de l'enfant ou du jeune concerné.

#### **5001.2 – Objectifs du programme**

Les objectifs du programme sont des énoncés qui indiquent les buts vers lesquels tous les efforts de toutes les sections du programme sont dirigés. Ils fournissent une orientation claire pour la réalisation de la mission et expriment les principes de Scouts Canada. Ils déterminent le contenu et la méthode du programme et fournissent une base pour son évaluation. Le programme qui découle de ces objectifs doit répondre aux besoins et aux désirs d'un groupe particulier de jeunes, dans un environnement particulier, et à un moment particulier.

Les objectifs de programme de Scouts Canada fournissent à ses membres des possibilités et des conseils afin qu'ils développent et démontrent de façon personnelle :

- (i) une compréhension de Dieu;
- (ii) la capacité d'accepter mentalement, physiquement, socialement et spirituellement leurs propres responsabilités et d'assumer les conséquences de leurs actions;
- (iii) la capacité d'être bienveillant envers les autres;
- (iv) une sensibilisation à leur environnement et le respect de l'environnement.

### **5001.3 - Objectifs spécifiques du programme**

Chaque section du programme fixe des objectifs spécifiques adaptés au groupe d'âge et aux capacités des membres de la section afin de réaliser la mission et les principes de Scouts Canada. L'ensemble des programmes des sections vise à favoriser le développement intégral de chacun ainsi qu'une profonde appréciation de la mission et des principes du scoutisme et un solide engagement envers cette mission et ces principes.

### **5002 – CASTORS**

(Voir également *Normes de programme* [www.scouts.ca](http://www.scouts.ca) )

Un enfant, une fois dûment inscrit, devient castor par investiture après avoir satisfait aux exigences initiales.

Âge :	5 à 7 ans
Nom de l'unité :	Colonie
Petits groupes :	Huttes
Réunions :	Environ 1 heure par semaine

#### **5002.1 – Programme**

Le programme castor, pour satisfaire à la mission et aux principes de Scouts Canada, s'appuie sur les objectifs suivants pour animer des activités qui encouragent les castors, par l'entremise de jeux, de musique, de contes, de bricolages et d'activités de plein air, à :

- (i) trouver des exemples de l'amour de Dieu envers eux et le monde;
- (ii) ressentir et exprimer l'amour et la joie;
- (iii) s'exprimer;
- (iv) être en bonne santé et éprouver de bons sentiments envers eux-mêmes;
- (v) développer un sentiment d'appartenance et de partage à l'intérieur de petits groupes d'activités;
- (vi) développer un sens de la coopération par des activités non compétitives, et apprécier la nature.

#### **5002.2 – Promesse**

Je promets d'aimer Dieu et d'aider à bâtir un monde meilleur.

#### **5002.3 – Loi**

Un castor s'amuse, travaille fort et aide sa famille et ses amis.

#### **5002.4 – Devise**

Partage, partage, partage

## **5003 – LOUVETEAUX**

(Voir également *Normes de programme* [www.scouts.ca](http://www.scouts.ca) )

Un enfant, une fois dûment inscrit, devient louveteau par investiture après avoir satisfait aux exigences initiales.

Âge : 8 à 10 ans  
Nom de l'unité : Meute  
Petits groupes : Sizaines  
Réunions : Approximativement 1½ par semaine

### **5003.1 – Programme**

Le programme louveteau, pour satisfaire à la mission et aux principes de Scouts Canada, s'appuie sur les objectifs suivants pour guider des activités qui encouragent les louveteaux à :

- (i) exprimer et ressentir l'amour de Dieu dans leur vie quotidienne;
- (ii) faire de leur mieux;
- (iii) se maintenir en forme;
- (iv) satisfaire leur curiosité et leur besoin d'aventure et d'expériences nouvelles;
- (v) être créatifs et développer un sentiment d'accomplissement;
- (vi) faire des choix;
- (vii) développer un sens de franc jeu, de confiance et de sollicitude;
- (viii) travailler ensemble en petits groupes et avoir des expériences comme leader;
- (ix) participer à des activités de plein air;
- (x) apprendre à connaître la nature et à comprendre le rôle qu'ils y jouent.

### **5003.2 – Activités**

Travail pour l'obtention de badges et d'étoiles, jeux, musique, contes, comédie, bricolages, plein air et camaraderie spirituelle.

### **5003.3 – Promesse**

Je promets de faire de mon mieux pour aimer et servir Dieu, accomplir mon devoir envers la Reine; observer la loi de la meute de louveteaux, et faire une bonne action pour quelqu'un chaque jour.

### **5003.4 – Loi**

Le louveteau respecte le vieux loup, le louveteau se respecte.

### **5003.5 – Devise**

Fais de son mieux

## **5004 - SCOUTACCÈS**

Les membres de SCOUTaccès, qui sont membres inscrits à Scouts Canada, adhèrent à presque tous les objectifs de programme castor ou louveteaux sans utiliser la promesse et la loi.

Âge :

- Programme junior : 5 à 7 ans
- Programme senior : 8 à 10 ans

Réunions : Généralement 1½ heure par semaine, pour une période de trois mois.

### **5004.1 – Programme**

#### **(i) – SCOUTaccès junior :**

Pour satisfaire à la mission et aux principes de Scouts Canada, l'accent est mis sur des activités qui encouragent les jeunes à :

1. trouver des exemples de l'amour de Dieu envers eux et le monde;
2. ressentir et exprimer l'amour et la joie;
3. s'exprimer;
4. être en bonne santé et éprouver de bons sentiments envers eux-mêmes;
5. développer un sentiment d'appartenance et de partage à l'intérieur de petits groupes d'activités;
6. développer un sens de la coopération par des activités non compétitives;
7. apprécier la nature.

#### **(ii) – SCOUTaccès senior :**

Pour satisfaire à la mission et aux principes de Scouts Canada, l'accent est mis sur des activités qui encouragent les jeunes à :

1. exprimer et ressentir l'amour de Dieu dans leur vie quotidienne;
2. faire de leur mieux;
3. se maintenir en forme;
4. satisfaire leur curiosité et leur besoin d'aventure et d'expériences nouvelles;
5. être créatifs et développer un sentiment d'accomplissement;
6. faire des choix;
7. développer un sens de franc jeu, de confiance et de sollicitude;
8. travailler ensemble en petits groupes et avoir des expériences comme leader;
9. participer à des activités de plein air;
10. apprendre à connaître la nature et comprendre le rôle qu'ils y jouent.

### **5004.2 – Activités**

Jeux, musique, histoires et contes, comédie et jeux de rôles, bricolages.

## **5005 – SCOUTS**

(Voir également *Normes de programme* [www.scouts.ca](http://www.scouts.ca) )

Un jeune, une fois inscrit comme membre, devient scout par investiture, après avoir satisfait aux exigences initiales.

Âge : 11 à 14 ans, avec l'option de poursuivre jusqu'à 16 ans  
Nom de l'unité : Troupe  
Petits groupes : Patrouilles  
Réunions : environ 2 heures par semaine

### **5005.1 – Programme**

Le programme scout, pour satisfaire à la mission et aux principes de Scouts Canada, s'appuie sur les objectifs suivants pour guider des activités qui encouragent les scouts, par un système progressif d'activités et de pratiques autoéducatives, à :

- (i) agir de manière à démontrer leur adhésion aux principes spirituels, leur loyauté envers la religion qui les préconise et leur acceptation des devoirs qui en découlent;
- (ii) comprendre les exigences et les responsabilités d'un bon citoyen et les mettre en pratique;
- (iii) développer les compétences pour travailler dans des relations de coopération;
- (iv) développer l'autodiscipline et des compétences pour travailler en collaboration avec d'autres;
- (v) faire preuve de respect et de tolérance à l'égard des autres et être capables de rendre service;
- (vi) exercer leurs compétences en leadership;
- (vii) camper en pleine nature, explorer le milieu naturel et le respecter, acquérir de bonnes pratiques écologiques;
- (viii) développer et démontrer de l'autodiscipline et de l'autonomie;
- (ix) pratiquer des passe-temps et développer des champs d'intérêt personnel.

### **5005.2 – Activités**

Activités intérieures, activités de plein air, badges et récompenses, randonnées, camping et passe-temps.

### **5005.3 – Promesse**

Sur mon honneur, je promets de faire de mon mieux, pour accomplir mon devoir envers Dieu et la Reine, aider les autres en tout temps, et respecter l'esprit de la loi scoute.

### **5005.4 – Loi**

Un scout est serviable et digne de confiance, aimable et de bonne humeur, attentionné et propre, sage dans l'utilisation de toutes les ressources.

## **5005.5 – Devise**

Sois prêt

## **5005.6 – Scouts marins**

Le scoutisme marin fait partie intégrante du programme scout. Une gamme complète d'activités reliées directement au scoutisme marin est offerte.

## **5006 – AVENTURIERS**

(Voir également *Normes de programme* [www.scouts.ca](http://www.scouts.ca) )

Un jeune, qui est inscrit comme membre et qui satisfait aux exigences, peut être accepté dans une compagnie d'aventuriers.

Âge : 14 à 17 ans  
Nom de l'unité : Compagnie  
Réunions : Environ 2 heures par semaine

### **5006.1 – Programme**

Le programme aventurier, pour satisfaire à la mission et aux principes de Scouts Canada, s'appuie sur les objectifs suivants pour guider les activités afin d'encourager les aventuriers à :

- (i) démontrer leur adhésion aux principes spirituels, leur loyauté envers la religion qui les préconise et l'acceptation des devoirs qui en découlent;
- (ii) respecter les exigences et les responsabilités d'un bon citoyen;
- (iii) se sensibiliser et répondre aux besoins de la communauté locale, nationale et internationale, ainsi qu'aux besoins des milieux naturel et culturel;
- (iv) mettre à profit leurs qualités de leader et collaborer avec d'autres dans des situations exigeant de la maturité;
- (v) participer à une variété d'activités sociales et culturelles;
- (vi) faire preuve de respect pour le milieu naturel, tout en participant à des activités de plein air stimulantes sur le plan physique;
- (vii) explorer de nouvelles carrières et professions et développer des champs d'intérêt personnel;
- (viii) développer et utiliser des techniques de communication, de résolution de problème et de prise de décision par un système progressif d'activités et de pratiques autoéducatives.

### **5006.2 – Activités autodirigées**

Activités intérieures, activités de plein air, badges et récompenses, randonnées, camping et passe-temps.

### **5006.3 – Promesse**

Sur mon honneur, je promets de faire de mon mieux, pour accomplir mon devoir envers Dieu et la Reine, aider les autres en tout temps, et respecter l'esprit de la loi scout.

### **5006.4 – Devise**

Défi

### **5006.5 – Aventuriers marins**

Le programme Aventuriers marins fait partie intégrante du programme Aventuriers. Une gamme complète d'activités reliées directement au programme Aventuriers marins est offerte.

## **5007 – AVENTURE EXTRÊME**

Les membres du programme Aventure Extrême, qui sont inscrits à Scouts Canada, adhèrent à presque tous les objectifs de programme des aventuriers sans utiliser la promesse et la loi.

Âge : 14 à 18 ans  
Réunions : Hebdomadaires, pour un court terme d'environ 3 mois

### **5007.1 – Activités :**

Les jeunes planifient et préparent une aventure et participent à cette aventure qui inclut des activités ou des expériences de préparation.

## **5008 – ROUTIERS**

Un adulte (âgé de plus de 18 ans), qui est un membre inscrit de Scouts Canada et qui accepte les conditions d'adhésion, peut être accepté dans un clan routier.

Nom de l'unité : Clan  
Réunions : Tel que décidé par le clan routier

### **5008.1 – Programme**

Pour satisfaire à la mission et aux principes de Scouts Canada, l'accent est mis sur des activités qui encouragent les routiers à :

- (i) développer une spiritualité intense et une joie de vivre;
- (ii) trouver leur identité, leurs valeurs et un style de vie qui leur est propre;
- (iii) devenir des individus autonomes et des adultes responsables qui participent à la société;
- (iv) allier la liberté personnelle aux responsabilités de groupe;
- (v) développer des amitiés significatives et durables;
- (vi) rendre des services significatifs à la communauté;

(vii) participer à des activités de plein air enrichissantes qui contribuent à la protection de l'environnement, à la bonne forme physique et au bien-être.

### **5008.2 – Activités**

Service à la communauté, plein air et intérêts du clan

### **5008.3 – Promesse**

Sur mon honneur, je promets de faire de mon mieux, pour accomplir mon devoir envers Dieu et la Reine, aider les autres en tout temps, et respecter l'esprit de la loi scout.

### **5008.4 – Devise**

Service

## **5009 – ANIMATEURS**

Les animateurs sont des adultes qui occupent bénévolement des fonctions de leadership et qui sont membres inscrits à Scouts Canada.

### **5009.1 – Promesse**

Sur mon honneur, je promets de faire de mon mieux, pour accomplir mon devoir envers Dieu et la Reine, aider les autres en tout temps, et respecter l'esprit de la loi scout.

### **5009.10 – Promesse des résidents temporaires**

Les castors, louveteaux, scouts, aventuriers, routiers et animateurs qui ne sont pas citoyens canadiens, mais qui résident temporairement au Canada et qui désirent adhérer à Scouts Canada doivent connaître ce qui est susmentionné et y souscrire (à l'exception de l'expression « La Reine » qui peut être remplacée par : « le pays dans lequel je vis »).

## **5010 – NORMES DE PROGRAMME DE SCOUTS CANADA**

Scouts Canada a élaboré des normes de programme pour chacune de ses sections. En introduisant ces normes minimales et en travaillant avec les animateurs afin de les respecter et même de les dépasser, nous assurerons un niveau élevé d'uniformité de nos programmes à travers le pays.

Les normes de programme permettent aux animateurs de planifier et d'animer leur programme de façon plus cohérente et d'expliquer aux parents et aux jeunes ce à quoi ils peuvent s'attendre lorsqu'ils adhèrent au mouvement.

Les normes de programmes sont disponibles sur le site Web de Scouts Canada [www.scouts.ca](http://www.scouts.ca).

## **5011 – LOUVETEAUX/SCOUTS SOLITAIRES**

Les jeunes d'âge louveteau ou scout qui vivent dans des régions où il est impossible de former une meute ou une troupe peuvent s'inscrire dans les bureaux de conseil en acquittant des frais d'adhésion annuels fixés par le conseil. On peut obtenir des formulaires d'inscription dans les bureaux des conseils ou sur le site Web de Scouts Canada.

Le louveteau ou le scout solitaire travaille avec un parent ou un tuteur qui agit à titre de conseiller pour un louveteau ou scout solitaire.

## **5012 – SCOUTISME POUR LES JEUNES HANDICAPÉS**

Plusieurs jeunes ne peuvent participer pleinement aux activités régulières en raison de déficiences mentales, physiques ou affectives. Toutefois, dans la mesure où leur déficience le leur permet, les jeunes doivent être encouragés à participer au programme et à satisfaire au plus grand nombre possible d'exigences décrites dans les manuels appropriés.

L'adaptation du programme afin de permettre une participation plus complète de ces jeunes est encouragée et laissée à la discrétion de l'animateur, pourvu que ces adaptations soient conformes aux politiques et procédures de Scouts Canada.

Il est préférable que les jeunes handicapés soient membres des groupes ou sections régulières. Si une participation régulière n'est pas possible, le programme et la formation devraient leur être fournis sur place.

Des sections ou groupes spéciaux peuvent être formés spécifiquement pour les enfants et les jeunes handicapés mentaux, physiques ou affectifs avec l'intention d'intégrer ces jeunes à des sections ou groupes réguliers au fur et à mesure qu'ils seront prêts.

Des sections/groupes spéciaux peuvent être formés dans des hôpitaux, écoles de formation ou centres de soins, etc.